



<http://journallepoint.ca>

journallepoint@hotmail.com

JOURNAL
Le PONT
de PALMAROLLE

CLDAO-hugolacroix

Vol.12, No 7 - Novembre 2022



MOTONEIGISTES

UN PEU DE RESPECT SVP

Le Club de motoneige d'Abitibi-Ouest (CMAO) tient à sensibiliser tous les adeptes de ce sport à bien respecter les règles d'utilisation des sentiers balisés ainsi que la pratique du hors-piste.



Impressionplus
La Sarre

IMPRIMERIE • CONCEPTION GRAPHIQUE
BANNIÈRES ET KIOSQUES D'EXPOSITION • AFFICHAGE
ENSEIGNES • ARTICLES PROMOTIONNELS
REPROGRAPHIE • RELIURE THERMIQUE

www.impressionplus.qc.ca • 819 333-2231 • 185, 2^e Rue Est, La Sarre (Qc) J9Z 2G7

AMECQ
ASSOCIATION DES MÉDIAS ÉCRITS
COMMUNAUTAIRES DU QUÉBEC

Tirage
certifié
AMECQ

Culture
et Communications
Québec

Sommaire

Actualités	2-3
Affaires municipales	10-11
Opinions	4
Vie communautaire	9 à 17

Chroniques	
*J.-Pierre Robichaud	6 - 7
*Gilles Fortier	15
*Cercle de fermières	12
*Francine Gauthier	7
*Félix Goulet	16
*MFC	12
*Lise Bouillon	8

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : J.-P. Robichaud
Vice-présidente : Christiane Plante
Infographiste
Secrétaire : Clarisse Vachon
Trésorière : Denise Mercier
Administrateur : Lise Bouillon

Imprimé par Impressionplus, La Sarre

Placez votre publicité
dans **LE PONT**

C'est une visibilité
incontournable
Tiré à 665 exemplaires

1/8 page - carte professionnelle 18 \$
1/4 page 25 \$
1/8 page couverture 40 \$
1/2 page 40 \$ - Page 70 \$
annonces classées 5 \$

journallepont@hotmail.com

C. Plante 819 782-4233
A. Chrétien 819 787-2996

Tombée: 18 du mois

MOTONEIGISTES

UN PEU DE RESPECT SVP

Jean-Pierre Robichaud

Le Club de motoneige d'Abitibi-Ouest (CMAO) tient à sensibiliser tous les adeptes de ce sport à bien respecter les règles d'utilisation des sentiers balisés ainsi que la pratique du hors-piste.

Rencontré par le Journal Le Pont, Yvon Leblond, directeur au CMAO, nous a fait part des irritants que le Club doit gérer à chaque année.

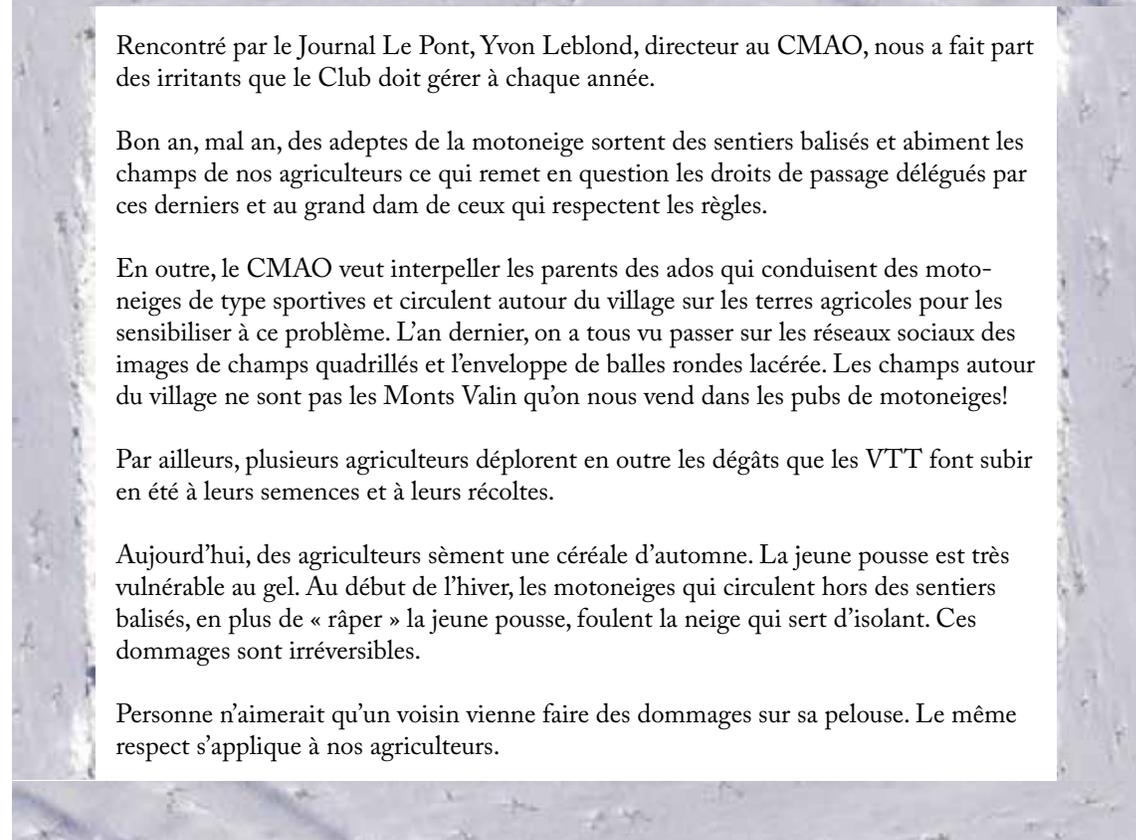
Bon an, mal an, des adeptes de la motoneige sortent des sentiers balisés et abiment les champs de nos agriculteurs ce qui remet en question les droits de passage délégués par ces derniers et au grand dam de ceux qui respectent les règles.

En outre, le CMAO veut interpeller les parents des ados qui conduisent des motoneiges de type sportives et circulent autour du village sur les terres agricoles pour les sensibiliser à ce problème. L'an dernier, on a tous vu passer sur les réseaux sociaux des images de champs quadrillés et l'enveloppe de balles rondes lacérée. Les champs autour du village ne sont pas les Monts Valin qu'on nous vend dans les pubs de motoneiges!

Par ailleurs, plusieurs agriculteurs déplorent en outre les dégâts que les VTT font subir en été à leurs semences et à leurs récoltes.

Aujourd'hui, des agriculteurs sèment une céréale d'automne. La jeune pousse est très vulnérable au gel. Au début de l'hiver, les motoneiges qui circulent hors des sentiers balisés, en plus de « râper » la jeune pousse, foulent la neige qui sert d'isolant. Ces dommages sont irréversibles.

Personne n'aimerait qu'un voisin vienne faire des dommages sur sa pelouse. Le même respect s'applique à nos agriculteurs.





LES DÎNERS À L'ÉCOLE D'ANTAN

Jean-Pierre Robichaud

Aujourd'hui, il y a le Club des petits déjeuners, les berlingots de lait gratuits, le repas à 1\$ pour les plus défavorisés ainsi que « Place au lunch » notamment au Témiscamingue. Et pour les plus fortunés, il y a la cafétéria. En 2022, au Québec, aucun enfant à l'école ne devrait passer la journée le ventre vide.

Dans les années '50, quand je fréquentais l'école du rang, tous les élèves allaient dîner à la maison, les plus éloignés ayant près d'un mille à parcourir. Oh! il était frugal chez nous ce dîner. Une soupe ou un gruau, accompagné d'une tranche de pain, consistait notre menu et nous supposions que tous les enfants du rang mangeaient la même chose.

Un jour, devant la pénurie d'enseignants dans les contrées éloignées, on décida de fermer l'école du rang et de transférer les élèves à celle du village, quelques milles plus loin. Dès lors, il fallut un transporteur pour la vingtaine d'enfants de la 1^{re} à la 7^e année. Pour les parents, il fallut prévoir les lunchs du midi pour chacun. Dans les grosses familles comme la mienne, c'était, pour la mère, une tâche supplémentaire qui s'ajoutait à toutes les autres. Par conséquent, maman terminait ses journées au milieu de la nuit en confectionnant un sandwich pour chacun des huit marmots qui fréquentaient dorénavant l'école du village. Le menu était invariable : deux tranches de pain-fesse enveloppant le baloné-fromage.

Au début, je considérais ce dîner à l'école (on mangeait à nos pupitres) à l'image des deux ou trois joyeux piqueniques que maman organisait à chaque été. Mais très tôt, je dus me rendre à l'évidence que certains avaient le piquenique pas mal plus copieux que nous. Entre autres une fille de mon âge qui avait droit à un Coke et une barre de chocolat Oh Henry! à chaque midi. Et il y avait l'élite du village qui se vantait de dîners soupe-viande-dessert.

Moi qui n'avait, à 14 ans, encore jamais pu goûter ce Coke tant envié parce que trop onéreux pour nos moyens, je commençai à comprendre ce qu'était l'échelle sociale. C'est à ce moment qu'a commencé à se créer une distance entre moi et ceux de l'échelon supérieur, d'autant plus que certains élèves du centre du village regardaient parfois de haut ceux des rangs. Pour l'ado que j'étais, il y avait de l'envie certes mais surtout de la gêne. Avant d'arriver au village, le mot pauvreté ne voulait rien dire pour moi. Dans le rang 10, nous semblions tous pareils. Mais après quelques mois au village, je compris que je n'étais pas dans la même case que certains autres.

À l'inverse, je découvris que d'autres étaient plus pauvres que nous. Il y avait ces enfants qui, comme lunch, n'avaient qu'une tranche de pain enduite de graisse ou de moutarde qu'ils avaient, avant de prendre le bus, tournée sur le rond de poêle chauffé à blanc et enveloppée dans la gazette (l'Action catholique). On pouvait presque lire le journal imprimé sur la tranche de pain...

Et cette autre famille, nombreuse, qui marchait presque un mille pour aller dîner à la maison. Nous apprîmes plus tard, par la bouche même de l'une des filles, qu'ils n'avaient rien à manger à la maison mais que leurs parents les obligeaient à faire ce trajet pour camoufler leur indigence. Triste! Pour moi cela a été très tôt une leçon d'empathie qui a influencé ma conscience sociale.

Un souvenir cocasse me revient à l'esprit : dans ces années de primaire au village, un gars se vantait de déjeuner chaque matin aux céréales en boîte appelées Corn Flakes pendant que nous on devait se contenter de gruau. Au début des années '70, un organisme de protection des consommateurs affirma, après étude, que dans le cas du Corn Flakes la boîte était plus nourrissante que son contenu. Ça m'a réconcilié avec le gruau...



Jean-Pierre Robichaud

Rétrovisueur



LE CURÉ HALDE

Source : Gérard Ouellet, Hier à Palmarolle

L'ADMINISTRATEUR PATIENT

Appréciée à la lumière de 1947, la lenteur constatée dans l'organisation matérielle de Notre-Dame de la Merci peut paraître exagérée à certains.

Elle a été difficile à pratiquer à certains moments en Abitibi, surtout à l'époque où Palmarolle et d'autres noyaux naissaient à la vie paroissiale. Les colonies organisées le long de la voie ferrée, de 1920 à 1926, étaient allées assez rondement dans leur organisation matérielle. C'était bien le cas pour les paroisses s'étendant de Senneterre à La Reine. Région nouvelle, certes l'Abitibi doit se développer rapidement sans suivre, souvent, les sentiers battus. C'était, semble-t-il, l'idée qu'entretenait pour sa part le ministère des Terres et Forêts quand, en 1919, il délimitait deux cents acres de terre pour la future ville de Palmarolle. Notons en passant que le terrain de l'église sera patenté en 1928 tandis que la terre de la Fabrique le sera en 1935.

A la lumière de ce qui précède, on se rend compte que prêcher la lenteur, ou plus exactement, tenir compte du facteur temps et circonstances dans l'organisation d'une jeune paroisse, de 1926 à 1930, c'est préconiser une doctrine nouvelle, qui eut été facilement acceptée dans un milieu de cultivateurs du bas de la province mais qui l'est beaucoup moins en Abitibi avec une classe de gens dont la majorité ne risque rien parce qu'elle n'a rien à perdre.

Si l'autorité civile voulut faire vite et grand, l'autorité religieuse se montra plus circonspecte, surtout à l'accession de M^{gr} Rhéaume au siège épiscopal d'Haileybury. Dans le rapport de sa première visite pastorale, les 23 et 24 juin 1927, l'évêque félicite les paroissiens de Notre-Dame d'avoir fourni le bois pour un modeste presbytère. De fait, de tous les presbytères qui se dressent alors en Abitibi, celui de Palmarolle est le plus exigu, à une ou deux exceptions près. Dans une organisation dont la permanence est assurée, qu'est-ce qu'une attente de quelques années pour loger grandement le curé? se dit justement l'abbé Halde; il vaut bien la peine de patienter pour permettre d'asseoir une institution sur des bases solides et durables.

Le soin que le curé-colon met à bâtir convenablement, mais lentement et sobrement, sans se laisser distraire par ce qui peut être la mode ailleurs, explique les nombreuses résolutions de Fabrique contenues aux archives de Palmarolle. Chaque année, et parfois deux fois l'an, les marguilliers sollicitent l'autorisation de dépenser de petites sommes pour continuer le travail commencé. On peut procéder de la sorte sans risque de perdre de l'argent, sans nuire non plus à la dignité des cérémonies liturgiques. La propreté, non la richesse, tel est le motto-conducteur du curé de Palmarolle. Et l'expérience prouve davantage d'une année à l'autre l'excellence de cette manière d'agir.

Nous avons dit dans notre entrée en matière que l'abbé Ephrem Halde est un économiste. Sa théorie en vaut d'autres et nous prenons plaisir à l'exposer en détail. Le curé de Palmarolle en tient pour des constructions définitives assises sur des bases solides, mais développées à l'échelle des moyens pécuniaires des colons. À maintes reprises il s'assure d'avance la finance pour ses entreprises car, règle générale, estime-t-il, il est moins onéreux de donner, même largement, pour un bien que l'on désire que de verser, fut-ce sur une base minime, les intérêts d'un capital investi pour des améliorations qui, au moment où on se les donnait, ne correspondaient pas toujours aux goûts ni aux moyens, parfois.

Si à douze ou quinze ans de distance l'on compare deux paroisses qui ont débuté ensemble, l'une lentement mais avec progrès constant et l'autre rapidement, mais avec des dettes qui l'ont ensuite forcée de marquer le pas, l'on constate que la première est beaucoup plus avancée et peut, après quinze ans, continuer dans la voie du progrès tandis que sa rivale ira beaucoup moins vite à cause de son lourd fardeau qui l'oblige à verser deux fois sinon trois pour les mêmes améliorations, le capital que la première ne déboursa qu'une fois par sa manière de procéder.

Telle est, brièvement exposée, la théorie du curé Ephrem Halde sur la manière de lancer l'organisation d'une paroisse de colonisation.



publicité Nissan

L'ADRÉNALINOLOGIE

Jean-Pierre Robichaud

Vous avez sûrement remarqué cette nouvelle publicité à la télé. Non, ce n'est pas une nouvelle discipline enseignée à l'université dans le but de former des adrénalinologues. Il s'agit plutôt d'un nouveau slogan publicitaire faisant la promotion d'une marque de véhicule utilitaire sport (VUS) auprès des femmes.

Au moment où les partis politiques au Québec tentent de rivaliser à qui a le meilleur plan pour lutter contre les changements climatiques, il ne s'est jamais tant vendu de VUS chez nous. Selon une étude à laquelle a participé l'organisme Equiterre, le nombre de VUS, de camionnettes et de fourgonnettes dans le parc automobile a augmenté de 306 % au Québec entre 1990 et 2018. De plus, les ventes de camions légers, incluant les VUS, les camionnettes et les fourgonnettes représentaient 81 % des ventes entre janvier et septembre 2021 dans tout le pays.

De plus en plus performants, de plus en plus équipés d'options donc plus lourds, plus énergivores et plus polluants, on nous les offre à grands coups de publicités ciblées frappant l'imaginaire, la dernière étant l'adrénalinologie. On y voit ces deux femmes, tout excitées, monter à bord d'un de ces gros véhicules et émerveillées de constater toute la technologie de pointe illustrée à l'intérieur.

Certaines voix proposent de surtaxer ces véhicules. Cette mesure, par ailleurs valable, serait, du moins à court terme, contraignante financièrement pour les familles et ne ferait pas l'unanimité dans la population. Personne n'aime se faire dicter ses choix de consommation, surtout pas par nos dirigeants. En outre, rappelons que le marché peine à produire des produits de remplacement, d'où de longs délais d'attente, et que le développement du transport en commun avance au pas d'une voiture à cheval.

D'autres mesures plus subtiles, qui passeraient inaperçues et seraient plus acceptables socialement, pourraient être explorées. Certes changer les habitudes d'une population est un long processus. Pensons seulement à l'obligation de porter la ceinture de

sécurité à bord de son véhicule. Or il semble curieux que personne ne songe à tenter de modifier les habitudes des consommateurs en amont. **Quand on sait que la publicité influence fortement nos choix de consommation, pourquoi ne pas d'abord interdire la publicité sur ces véhicules énergivores?** On a déjà légiféré pour interdire la publicité sur les produits du tabac. On connaît l'impact que cela a eu sur la diminution de la consommation de ce produit. Pourquoi ne ferions-nous pas la même chose pour les VUS et autres énergivores? Le tabac, c'était une question de santé me direz-vous. Or la pollution qu'engendre ces gros véhicules est aussi une question de santé.

L'encadrement de la publicité sur les véhicules énergivores devrait également s'accompagner de campagnes de sensibilisation visant l'abandon graduel des VUS et le transfert vers des véhicules plus propres. Par le biais, cela inciterait les producteurs à s'ajuster à la nouvelle demande.

Faisons du transport en commun, des véhicules propres et des déplacements verts un choix adrénalinologique.

Pour de plus amples informations, vous pouvez consulter le site : www.educaloi.gc.ca/capsules/consentement-sexuel-adolescents
www.educaloi.gc.ca/capsules/quest-ce-qu'une-agression-sexuelle

LE CONSENTEMENT SEXUEL DES ADOLESCENTS

Lise Bouillon

Un adolescent peut consentir à des activités sexuelles. Toutefois, son consentement n'est pas valide quand il est trop jeune pour consentir ou qu'il est dans une position vulnérable par rapport à son partenaire. Le consentement est valide quand l'autre partenaire a environ le même âge

Avant 16 ans, un adolescent peut généralement consentir à des attouchements sexuels si son partenaire a environ le même âge. L'écart d'âge avec son partenaire doit respecter certaines règles :

Âge du plus jeune partenaire

Écart d'âge permis

Moins de 12 ans, le consentement n'est jamais valide

12-13 ans, moins de 2 ans

14-15 ans, moins de 5 ans

Le partenaire le plus âgé risque d'être accusé d'un crime quand l'écart d'âge n'est pas permis, même si le plus jeune partenaire dit oui et même si ses parents sont d'accord avec la relation.

Le consentement est invalide quand il y a un rapport de force. Avant 18 ans, l'adolescent ne peut pas donner un consentement valide quand il est dans une position vulnérable ou de faiblesse dans la relation. Même s'il a dit oui.

Il y a un rapport de force quand l'adolescent se trouve en situation de dépendance ou d'exploitation par rapport à son partenaire. C'est aussi le cas si son partenaire est en situation d'autorité ou de confiance.

Par exemple :

- L'adolescent peut être en situation de dépendance si l'autre partenaire l'héberge alors qu'il n'a pas d'autre endroit où aller.
- Un enseignant, un entraîneur sportif ou un mentor peut être en position d'autorité ou de confiance envers un adolescent. Pour conclure que le consentement n'était pas valide, un juge évalue chaque situation au cas par cas. Ce n'est pas le rôle ou le poste occupé par le partenaire qui est important, c'est le déséquilibre qu'il y a dans la relation.

Agression sexuelle : quand l'adolescent dit « non »

Peu importe son âge, quand l'adolescent ne donne pas son accord à des attouchements sexuels comme un baiser, une caresse ou une relation sexuelle, il y a alors agression sexuelle.

Qu'est-ce qu'une agression sexuelle?

Selon les circonstances et le vécu des personnes, la définition d'une agression sexuelle peut varier. En droit criminel, une définition de l'agression sexuelle est nécessaire pour identifier les comportements qui peuvent être punis par les tribunaux canadiens.



Le crime d'agression sexuelle

Au Canada, l'agression sexuelle, c'est lorsqu'un des partenaires ne donne pas son consentement (son accord) à des attouchements sexuels.

Des attouchements sexuels peuvent être, par exemple, un baiser, une caresse ou une relation sexuelle.

La définition légale du consentement sexuel

Le consentement à des attouchements sexuels, c'est donner clairement son accord à une activité sexuelle par des paroles ou des gestes. Selon cette définition, si une personne garde le silence ou ne fait rien, elle ne donne pas son accord à une activité sexuelle. Une personne peut donner son consentement et changer d'idée. À partir de ce moment, c'est comme si la personne annulait son consentement.

Quand le consentement sexuel n'est pas valide

Dans certaines situations, le consentement de la personne n'est pas valide, même si elle a dit oui. C'est entre autres le cas si :

- Le consentement n'a pas été donné librement, par exemple, à cause de menaces.
- Le consentement n'était pas éclairé, par exemple, à cause d'un mensonge qui expose l'autre partenaire à un risque important.
- La personne ne pouvait pas donner son consentement. Par exemple, parce qu'elle était inconsciente.
- La personne n'avait pas l'âge pour donner son consentement.

Quand le consentement à des attouchements sexuels n'est pas valide, c'est comme si la personne ne l'avait pas donné : il y a donc agression sexuelle.

D'autres infractions à caractère sexuel

On appelle « infractions à caractère sexuel » tous les crimes de nature sexuelle, ce qui inclut l'agression sexuelle.

Ces autres comportements ont aussi une définition juridique précise qui les encadre, par exemple :

- le voyeurisme
- les gestes indécents
- le partage non consensuel d'images intimes
- les infractions contre les enfants et les adolescents

LA PUISSANCE DES MOTS

Francine Gauthier

Ce qui se conçoit bien s'énonce clairement et les mots pour le dire viennent aisément. Cette citation est de Vladimir Jankélévitch, philosophe.

Il se pourrait qu'il ait raison... si tant est que sa pensée est claire et précise et qu'il trouve les bons mots pour l'exprimer... les bons mots, le bon ton, la bonne attitude, le bon moment, le bon éclairage, la bonne personne, les bonnes dispositions de part et d'autre... Ça n'a pas de fin. De toutes ces conditions dépend l'ouverture de l'interlocuteur à qui l'on s'adresse, selon qu'il est disposé à écouter car, une fois les mots prononcés, leur interprétation, les réactions qui en résultent et leur contrôle nous échappent! On marche sur des œufs. Ou dans la purée de pois... C'est toute l'histoire de l'humanité dont les langages multiples sont autant de barrières, des blocages possibles à la communication s'il n'existe pas de réelle volonté de saisir le vrai sens des paroles échangées, ceci en cherchant à les rendre compréhensibles, en les traduisant adéquatement, en les interprétant fidèlement.

En principe, la communication sera facile si les échanges se font dans la même langue, mais encore là, l'interprétation des mots peut varier et l'errance survenir. Communiquons tout de même et échangeons librement puisque nous en avons le loisir et que tous admettent les bienfaits des échanges dont l'éloge n'est plus à faire, quitte à ce que la maladresse de mots mal choisis au mauvais moment puisse irriter, troubler ou refroidir l'atmosphère... La parole peut donc être source de malentendu. Comment? Pourquoi? Rien n'est jamais parfaitement clair...

D'une part, la raison en est souvent contextuelle. Sortez un énoncé de son contexte et voyez-le changer de sens dans l'esprit de celui qui le reçoit et qui peut l'interpréter maladroitement parce qu'il lui manque des éléments de compréhension. S'il ne vérifie pas, dans le doute qui l'assaille, le bien-fondé de son interprétation en ne questionnant pas

le contexte de l'énoncé, il risque de ne pas en saisir le sens exact. Forcément, puisque le contexte est déterminant pour le sens à donner aux mots prononcés à quel moment, sur tel ton, par qui, pourquoi... L'absence de contexte brouille le sens des mots. On ne peut donc ni juger encore moins condamner sur le coup de l'émotion les mots ramenés en dehors de leur contexte d'origine, sans d'abord prendre du recul, sans d'abord réfléchir. Il faut prendre une pause, questionner le contexte où cette parole fut prononcée, sortir de l'incertitude. Si toutes les conditions d'une bonne communication ne sont pas réunies, il peut y avoir méprise ou errance dans l'interprétation qu'on pourrait faire des mots choisis. Un exemple? L'appropriation culturelle.

D'autre part, la raison peut en être l'imprécision, le vague, l'ambiguïté, l'à-peu-près, la méconnaissance du sujet, l'ignorance même. Par exemple, que la conversation soit téléphonique donc, en l'absence physique de l'interlocuteur et qu'on ne puisse pas lire l'expression sur son visage, que le moment soit mal choisi ainsi que les mots, que le ton soit inhabituel, que la tirade laisse déceler une amertume, et voilà que se pointe l'occasion pour l'un de percevoir dans le ton amer de l'autre, une possible ironie qui sonnera comme une fausse note à son oreille. Soudain, deux univers se toisent, distants comme des galaxies... et les mots pour le dire viennent aisément? De toute évidence, pas si aisément... parce qu'on les cherche les mots, afin qu'il n'y ait aucune équivoque dans le sens qu'on leur donnera. Et malgré cela, interprétation il y aura. Les mots peuvent être englués, glissants, mordants, tranchants, vides, navrants, opaques, sombres, nébuleux. Ils peuvent aussi être propres, léchés, doux, pleins, joyeux, transparents, limpides, lumineux, sereins, rassurants. C'est un peu comme lorsque deux personnes regardent un tableau et qu'elles ne peuvent se mettre d'accord sur ce qu'elles voient. Chacune ira de sa vision et chaque vision sera légitime. On leur dira qu'une fois le tableau livré, le regardeur devient l'interprète selon ses référents, lui-



même libre d'y voir autre chose que l'intention de l'artiste. Or, cet énoncé peut très bien ne pas tenir la route en ce qui concerne la parole puisqu'à priori, on considère l'intention de l'émetteur. Dans son énoncé, dans son commentaire, on doit pouvoir recevoir son message premier, comprendre ce qu'il a précisément voulu dire, découvrir sa réelle intention.

Les réseaux sociaux nous en font voir de toutes les couleurs en termes d'exemples de mots choisis dans une intention précise. Des mots durs, même violents, souvent écrits dans l'anonymat, qui ne laissent aucun doute à l'interprétation que peut en faire celui ou celle qui les reçoit. Sujet délicat...

Sans tact dans les relations avec autrui, sans précision dans le choix du vocabulaire, sans les codes qui régissent l'intimité entre les personnes, sans la bienveillance, le respect et tout ce qui favorise une bonne communication, la porte s'ouvre grande à l'interprétation erronée, haineuse, conflictuelle, méprisante, sans recul nécessaire et donc, vouée à l'échec sans possibilité de retour en arrière, dans l'incompréhension totale et irrévocable. Et cela ressemble à quelque chose comme la fin du monde.

À rebours

...si je vous ai bien
compris...

Louisa Nicol

Je me suis rappelée tous ces moments en visionnant sur RDI l'émission spéciale sur le déménagement de Radio-Canada dans sa nouvelle maison. On y voit, entre autres, Hubert Tison à l'entrée des arts graphiques nous parler de Frédéric Back et de la section des films animés. Au loin, dans le corridor, on peut apercevoir mon tableau intitulé « Dulcinée dite la voisine » qui fait partie de la collection de la Société Radio-Canada.

Ce rappel m'a plongée au cœur du Festival international du film de Rouyn-Noranda en 1987. J'étais alors mandatée pour conduire Frédéric Back, son épouse, Gislaine, ainsi que son producteur, Hubert Tison, dans une tournée de connaissance de ma région natale. Nous passions par Duparquet, Rapide-Danseur, Gallichan et enfin Palmarolle où j'ai pu leur montrer ma galerie d'art. Chemin faisant, nous nous sommes arrêtés dans un café où l'on diffusait à la télévision des extraits de la vie de René Lévesque. Cette virée routière précédait le couronnement de Frédéric Back au prix accordé par un jury pour le court et moyen métrage: Prix Télébec.

Cette année 2022 est souligné le centenaire de la naissance de celui qui a marqué le cœur de tous les Québécois et Québécoises.

Pour souligner les années 22.

En 1622 est né Jean-Baptiste Poquelin	_ Théâtré français
En 1822 est née Rosa Bonheur	_ Peintre française
En 1922 est né René Lévesque	_ Journaliste et premier ministre du Québec
En 1922 est né Camille Laurin	_ Psychiatre, père de la Loi 101
En 1922 est né Gérard Philipe	_ Comédien français
En 1922 est né Pierre Gauvreau	_ Peintre, auteur et réalisateur québécois
En 1922 est né Jacques Normand	_ Animateur télévision québécois
En 1922 est née Muriel Millard	_ Chanteuse québécoise
En 1922 est née Doris Day	_ Chanteuse américaine
En 1922 est née Yma Sumac	_ Auteure, chanteuse péruvienne

Avant mon départ pour Rouyn-Noranda, j'avais quitté mes cours de dessins donnés à l'UQAM afin de me rendre à la Basilique Notre-Dame rendre hommage en chapelle ardente à ce grand homme, René Lévesque, décédé le 1^{er} novembre 1987. À tout moment, lors du Salon du livre de Montréal qui a suivi, était projeté un montage vidéo sur les étapes de sa vie de journaliste et de politicien. À cette phrase « *...si je vous ai bien compris...* » les larmes me montent aux yeux, même encore aujourd'hui. Je crois que c'est la personne que j'ai le plus pleurée de toute ma vie.

Auparavant, dans les années 70, lors de la fondation du Parti québécois, je fus invitée avec un ami graphiste à une réunion au Centre Darlington pour illustrer le premier programme de ce parti politique. C'était là où l'on photographiait les candidats et où on planifiait la campagne électorale. René Lévesque était là, affable, fébrile. On devinait une curiosité intellectuelle inassouvie, une attention portée à chaque personne. Il fallait être efficace.

Il est venu souvent dans nos vies. Dans ma jeunesse, j'écoutais les émissions de télévision : Les grands explorateurs, animée par André Laurendeau, Les faits historiques dont l'épopée napoléonienne par Henri Guillemain, Le roman de la science avec Fernand Séguin. Mais celle qui retenait particulièrement mon attention était Point de mire animée par René Lévesque qui, par ses analyses, nous faisait sentir plus intelligents.

L'actualité couvrit en outre ses interventions sur la grève des techniciens de Radio-Canada, sur son arrivée en politique et sur la nationalisation de l'électricité. Dans l'équipe du tonnerre du Parti libéral, sous la direction de Jean Lesage, il fut le seul qui est venu nous rencontrer et échanger avec notre groupe d'étudiants des beaux-arts de Québec qui manifestaient devant le parlement, en 1965, afin de faire pression pour recevoir leurs prêts et bourses d'étude. Il prit de son temps pour nous écouter.

1976, élection du Parti québécois, arrive le meilleur gouvernement. Les lois suivantes furent adoptées : la Charte de la langue française (Loi 101, loi officielle parrainée par Camille Laurin), la Loi sur le financement des partis politiques, la Loi sur la protection du consommateur, la Loi sur l'assurance automobile avec Lise Payette, la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance avec Pauline Marois et la Loi sur la consultation populaire, etc.

En 1980, j'ai assisté au rassemblement au Centre Paul-Sauvé où fut prononcé pour la première fois

... " *Si je vous ai bien compris* " ... à la prochaine fois.

SOUVENIRS PERSONNELS

de l'accident de mon père, JOS LAPOINTE

18 avril 1965

(suite et fin)



par Jocelyne Lapointe-Bourgeois

Dans le deuxième extrait de ce récit, nous apprenions que Jos Lapointe, après six mois passés dans un hôpital à Montréal, revenait enfin à la maison et que sa fille, Jocelyne, avait enfin pu manger son chocolat de Pâques. Voici la fin de cet émouvant récit.

Quand papa est revenu à la maison au mois d'octobre, vous auriez dû voir la foule qui l'attendait. La galerie de l'épicerie à côté de chez nous était pleine de monde. C'était vraiment touchant!

Après son retour de l'hôpital, la convalescence n'a pas été facile pour papa et pour nous autres. Il avait encore des problèmes de mémoire et ça le décourageait par bout. Maman essayait de l'encourager à aller faire un tour au garage Nicol en face pour jaser avec les hommes. Papa faisait les cent pas dans la maison pour se donner du courage mais, pas longtemps après, il enlevait son manteau et ses bottes et décidait de ne pas y aller.

Même s'il connaissait bien quelqu'un, il n'était pas capable de dire le nom de la personne. Il pouvait décrire ce qu'il faisait comme travail, la sorte de véhicule qu'il conduisait, l'endroit où il restait, mais il ne pouvait pas dire son nom. Un jour, une de ses connaissances avait téléphoné pour dire qu'il voulait venir le visiter. Maman lui a dit que lorsqu'il serait chez nous, il ne fallait pas demander à papa s'il le reconnaissait, car elle savait qu'il aurait de la misère à trouver le nom.

Aussitôt que cet homme est arrivé chez nous, il a dit à papa : « Me reconnais-tu? » Papa essayait de trouver son nom mais rien à faire. Le nom ne lui venait pas à la mémoire. L'homme en question enlevait ses lunettes, les remettait et attendait pour voir si papa saurait qui il était. Papa a dit : « T'as un garage l'autre bord du pont, t'es marié à une femme qui vient de telle place, tu conduis un char de telle couleur, mets tes lunettes ou enlève-les, ça ne fait pas de différence parce que ton nom, je ne le sais pas! » Par le temps que l'homme est parti papa était en sueur à force d'essayer de répondre aux questions. Maman était tellement fâchée! Elle avait dit à cet homme de ne pas lui demander s'il le reconnaissait et il l'a fait quand même.

Je me rappelle aussi la fois où j'étais assise à la table à faire manger mon jeune frère, Mario, qui n'avait qu'un an. Maman était partie. Papa était assis au bout de la table et tout d'un coup il s'est mis à pleurer. Pour une petite fille de 11 ans, voir pleurer son père qui avait toujours été fort, plein d'entrain, toujours de bonne humeur, qui chantait tous les matins en se levant et qui aimait agacer, c'était terrible! Soudain, il a dit : « Je ne suis plus bon à rien, je suis aussi bien de me flamber la tête. » Il s'est levé et s'est embarré dans la salle de bain. J'entendais couler l'eau sans arrêt. Je ne savais pas quoi faire. Papa est resté là jusqu'à ce que maman revienne. Elle a débarré la porte pour voir ce qu'il faisait.

Elle a dit qu'il était assis en train de pleurer. Je pense qu'il faisait couler l'eau pour que je ne l'entende pas. Je n'ai jamais oublié ce moment tellement triste.

Un jour, le prêtre est venu chez nous pour nous visiter. Il a demandé à mon père comment ça allait. Mon père avait de la difficulté avec sa vision. Il voyait encore double. Il a dit au prêtre : « Quand je regarde autour de la table, je vois douze enfants au lieu de six. » Le prêtre lui a répondu : « Oui, mais Jos n'oublie pas que tu vois aussi deux femmes; il y a beaucoup d'hommes qui aimeraient ça! » Le prêtre a tourné ce qui était négatif en positif. Cette visite avait fait du bien à papa.

Je me souviens que Gérard Lebel, qui était missionnaire en Afrique, était revenu chez ses parents pour un long congé. Il venait chez nous après souper. On se mettait à genou dans le salon pendant qu'il récitait un chapelet pour la guérison de papa.

Les deux années suivantes ont été difficiles par bout, mais papa prenait du mieux de jour en jour. Mes parents avaient des bons amis et ça lui faisait du bien de passer du temps avec eux. Le docteur de l'hôpital de Rouyn-Noranda avait dit que papa en avait seulement pour deux heures à vivre, mais en fin de compte, il a vécu 23 ans après son accident.



Prochaine séance du conseil 7 novembre 2022

La séance a lieu à 19 h, au 124 rue principale, Palmarolle

Les séances ont lieu le premier lundi du mois (sauf exceptions) à 19 h à la grande salle du Centre municipal, située au 124 rue Principale, à Palmarolle.



Pneus d'hiver obligatoires

Votre véhicule doit être chaussé pour l'hiver dès le 1^{er} décembre



ENTRETIEN ET DURÉE DE VIE DE VOS BACS

Étant donné que les bacs verts et les bacs bleus ont plus ou moins 10 ans et que tout plastique a une durée de vie limitée, qu'ils passent leur vie aux intempéries et au soleil, ceci affecte grandement leur flexibilité. Il est important de penser à les remplacer si vous constatez qu'ils sont endommagés. Les Entreprises J.L.R. inc. ne sont aucunement responsables de tout bris concernant ces vieux bacs. Les Entreprises J.L.R. inc ont à leur disposition des bacs de grande qualité et d'une garantie de 3 ans.

Les bacs trop endommagés ne seront pas vidés!

UN PETIT RAPPEL CONCERNANT LE STATIONNEMENT

Il est interdit de stationner ou d'immobiliser son véhicule sur le chemin public (selon le Règlement n° 176 de la Municipalité de Palmarolle) entre 23 h et 7 h, du 1^{er} novembre au 1^{er} mai inclusivement, et ce, sur tout le territoire de la municipalité. Notez que les agents de la paix porteront une attention particulière au respect de ce règlement cet hiver.

Les pneus d'hiver sont obligatoires du 1^{er} décembre 2022 au 15 mars 2023.

La date obligatoire de pose des pneus d'hiver permet notamment d'adapter davantage notre conduite aux conditions climatiques changeantes et de plus en plus imprévisibles, et d'assurer une meilleure sécurité aux usagers de la route.

Pneus à crampons et chaînes : autorisés entre le 15 octobre et le 1^{er} mai inclusivement

CIRCULER DANS UN « IGLOO MOBILE », C'EST DANGEREUX ET INTERDIT!

Quand la visibilité d'un véhicule est réduite par une accumulation de neige, de glace ou de buée, un agent de la paix peut remettre à son conducteur une amende de 100 \$ à 200 \$, plus les frais, et exiger que le véhicule (dont le pare-brise, les phares, les feux et les réflecteurs) soit nettoyé avant qu'il ne reprenne la route.

LES CENDRES NE VONT PAS DIRECTEMENT DANS LES ORDURES!

Nous désirons vous transmettre encore ces informations importantes concernant la disposition des cendres de poêle dans le bac à ordures ménagères. Comme vous le savez, les cendres doivent être éteintes, complètement refroidies et sèches lorsque vous en disposez. (Règlement municipal n° 218).

Nous désirons solliciter votre coopération envers les éboueurs en plaçant vos cendres complètement refroidies dans des sacs-poubelle fermés, avant de les placer dans le bac à ordures. Ceci est dans le but premièrement de sécuriser la condition de travail des éboueurs et les camions. En effet, il est extrêmement dangereux pour ces travailleurs de devoir respirer la poussière des cendres lorsque celles-ci sont déversées librement dans le camion, et de surcroît, cette poussière est très irritante pour les yeux. En plus de garder vos bacs plus propres, cette action vous permettra aussi de vous assurer que les cendres sont bien éteintes et froides. Votre participation sera vraiment appréciée par les travailleurs et l'entrepreneur, afin de prévenir les accidents de travail et les incendies dans les camions.

Nous vous rappelons aussi que, afin de respecter les normes de sécurité et le Règlement municipal n° 218, les cendres déposées dans les contenants en métal (comme les chaudières ou les seaux) avec ou sans couvercle, placés au côté du bac vert, ne seront pas ramassées par les éboueurs puisque ceux-ci empêchent les cendres de refroidir adéquatement et présentent un risque d'incendie à l'intérieur du camion.

Sachez que, toujours selon le Règlement municipal n° 218 à l'article 13.1, vous vous exposez à une amende pouvant atteindre 300 \$:

« Toute contravention au présent règlement rend le délinquant passible d'une amende ne dépassant pas trois cents dollars (300 \$), sans préjudice des autres recours qui peuvent être exercés contre lui. »



Conseil 12007 - Palmarolle

Grand chevalier
Alain Bédard



Noël des enfants

Le comité organisateur des Chevaliers de Colomb de Palmarolle est présentement à la préparation de la Fête de Noël des enfants qui aura lieu le 11 décembre 2022, au Centre municipal de Palmarolle, de 13 h à 15 h 30, sur rendez-vous qui sera fixé par nous à l'inscription.

Pour enfants résidant à Palmarolle et aux enfants des membres Chevaliers 12007 âgés de 9 ans et moins.

L'inscription des enfants doit contenir :

- Nom et prénom de l'enfant
- Sexe de l'enfant
- Âge de l'enfant
- Le nom d'un parent

Tout ça avant le 4 décembre 2022 soit par la poste au C.P. 151, Palmarolle, soit par courriel à alain_f1@hotmail.com Merci!

COMMUNIQUÉ

La direction du Journal Le Pont tient à aviser ses lecteurs qu'à compter de 2023, elle réduit son tirage de 11 à 10 numéros par an. Il n'y aura donc pas de publication en juillet et août.

Compte tenu de l'effectif réduit pour couvrir l'actualité et du manque de disponibilité des quelques bénévoles pendant la période estivale, nous sommes d'avis que nos lecteurs comprendront notre décision.

COMMENTAIRES DES LECTEURS

Récemment un lecteur a envoyé un commentaire au Journal. Quoique très pertinent, il aurait été publié n'eût été qu'il était anonyme.

Nous désirons rappeler à nos lecteurs qu'il est clairement spécifié dans nos statuts ¹ que nous ne publions pas les textes ou commentaires non signés.

¹ Article 3-6: Toute personne qui veut faire paraître un écrit dans le Journal doit obligatoirement s'identifier et donner ses coordonnées à l'équipe de rédaction.



Pigiste

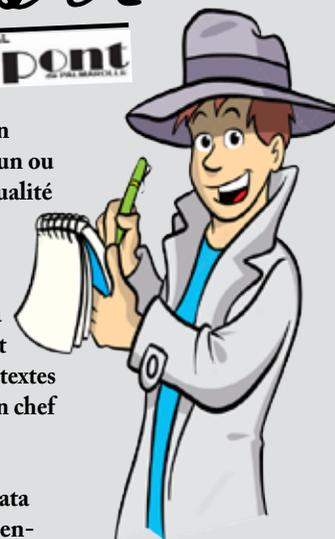
JOURNAL
LE PONT
DE PALMAROLLE

Le Journal Le Pont, publication mensuelle, est à la recherche d'un ou d'une pigiste pour couvrir l'actualité municipale et communautaire à Palmarolle.

Le candidat ou la candidate aura à rédiger de courts textes rendant compte de l'actualité locale. Les textes seront acheminés au rédacteur en chef du Journal Le Pont.

Le poste sera rémunéré au prorata des textes qui seront envoyés mensuellement au Journal.

Pour postuler : administration@journallepont.ca ou à Jean-Pierre Robichaud au 819 339-4255



SEMAINE NATIONALE DU M F C

DU 13 au 20 novembre 2022

RÉFLEXION

Une dame se présente chez une guérisseuse avec confiance pour se plaindre de gros maux; voici ce que cette guérisseuse lui dit :

- « Ce n'est pas ton dos qui te fait mal, mais le fardeau que tu portes. »
- « Ce ne sont pas tes yeux qui te font mal, mais l'injustice que tu vois. »
- « Ce n'est pas ta gorge qui te fait mal, mais ce que tu n'exprimes pas. »
- « Ce n'est pas ton estomac qui fait mal, mais ce que ton âme ne digère pas. »
- « Ce n'est pas ton foie qui fait mal, c'est la colère qui ne sort pas. »
- « Ce n'est pas ton cœur qui fait mal, mais le manque d'amour... »

Dolores Guertin-Audet

60^e DU ÇA SE FÊTE!

QUAND? Le mardi 15 novembre 2022

OÙ? Centre récréatif, Sainte-Germaine Boulé
(près de l'église)

Occasion de se divertir et de partager ce que le MFC a changé dans votre vie.
C'est avec plaisir qu'un goûter sera partagé à cette occasion.

Bienvenue à toutes les femmes!

MFC diocésain



Merci pour votre confiance !

C'est avec beaucoup de plaisir que le travail continue.

Gardons contact !

lemire.info | Sebastien.Lemire@parl.gc.ca | 819 762-3733
33-A, rue Gamble Ouest, RC 15
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 2R3



Restaurant Au Ptit Bonheur



Services offerts

Menu du jour

Repas pour emporter

Brunch du dimanche

Salle privée

Terrasse

(819) 787-3777
175 Principale, Palmarolle

Propriétaires: Franco et Valérie Bardoletau, Guy Bélanger



Jean-François Rondeau, Bruno Sévigny et Stéphanie Galarneau
PHARMACIENS - PROPRIÉTAIRES

84, 5^e Avenue Est
La Sarre (Québec) J9Z 1K9
Tél.: (819) 333-1160
Fax.: (819) 333-3534

Pharmacie Jean-François Rondeau, Bruno Sévigny et Stéphanie Galarneau Inc.

Affiliée à





Cercle de fermières Palmarolle n° 31

**Mélanie Hamelin,
Comité Communications**

Nous avons eu notre première rencontre de membres le 12 octobre dernier. Merci aux fermières présentes.

La Fondation Docteur-Jacques-Paradis nous demande des dons divers afin d'accueillir et de tenir au chaud les nouveaux arrivant dans le cadre de La Grande Séduction. Vous pouvez communiquer ou apporter vos dons auprès d'une membre du conseil d'administration local (CAL).

Exemple d'articles demandés : mitaines, bas de laine, serviettes, couvertures chaudes, pantoufles, linges à vaisselle, meubles, bureau...

Voici les dates des prochaines rencontres :

9 novembre 2022 : atelier-invité	14 décembre 2022 : souper de Noël
8 février 2023 : réunion régulière	8 mars 2023 : atelier-invité
12 avril 2023 : réunion régulière	10 mai 2023 : atelier-invité
14 juin 2023 : Assemblée générale annuelle	

Le 9 novembre, c'est un rendez-vous pour une présentation d'un invité surprise et, par la suite, nous allons confectionner un napperon à lunch. Pour l'atelier vous aurez besoin d'apporter :

-deux tissus de coton différents à motifs d'hiver de grandeur de votre choix **entre 15 et 20 pouces de long et 12 et 15 pouces de largeur**, selon le modèle choisi (voir la page Facebook du Cercle pour les modèles : rond, ovale, carré ou rectangle)

- de la bourre
- vos ciseaux, épingles
- une fermeture éclair



Infos pour le Souper de Noël

Date : 14 décembre 2022
Formule : Repas chaud (coût estimé 20 \$)
Lieu : Centre municipal salle du bas
Heure : 17 h — cocktail

Confirmer votre présence auprès d'un membre du CAL rapidement.





SONAR À IMAGERIE EN TEMPS RÉEL

Félix Goulet

La technologie avance à pas de géant, et ce, dans tous les domaines. C'est aussi le cas pour les équipements de pêche.

Saviez-vous que désormais on peut s'acheter un moulinet à lancer lourd muni d'un ordinateur interne? Ce dernier vous permettra de faire des lancers de très longue distance tout en réduisant les emmêlements. Du côté des échosondeurs, la dernière nouveauté en est toute une.

Avez-vous entendu parler des sonars à imagerie en temps réel? Ces échosondeurs nous présentent une lecture en temps réel tout en présentant une image claire des structures et des poissons se déplaçant près du bateau. Ici on ne parle plus seulement de la représentation d'un écho à l'écran, mais bien de la représentation d'une image de poissons se déplaçant sur l'écran. C'est pratiquement une image de caméra du fond du lac démontrant la vie sous-marine en temps réel.

Pour ma part, j'ai la chance de pêcher avec les sonars Humminbird depuis très longtemps. Ces derniers nous offrent la possibilité d'acheter la sonde Méga Live nous

permettant de profiter de l'imagerie en temps réel. Cette dernière ne peut pas être utilisée avec tous les modèles de la gamme Humminbird. Plusieurs spécifications précises sont nécessaires afin que le tout fonctionne. Une fois la sonde achetée, on pourra l'installer sur une perche d'aluminium spécialement conçue à cet effet. Cette perche pourra être fixée sur le côté du bateau par divers moyens, à l'endroit que le pêcheur désirera.

Avec cette technologie, il existe trois types de lecture. La lecture directement sous le bateau, la lecture vers l'avant et la lecture en perspective. La lecture sous le bateau procure une zone de couverture très large vous permettant de bien comprendre comment le fond et les structures sont constituées. La lecture vers l'avant est celle qui vous permet de chasser les poissons en pointant la sonde dans la direction voulue. Vous verrez donc les poissons avant même d'arriver à la structure. Finalement, la lecture perspective vous donne une vue à vol d'oiseau, comme si vous regardiez du haut des airs le fond du lac et toute la colonne d'eau.

Ce qui est génial, c'est que cette sonde est directionnelle. Une fois fixée sur la perche, le pêcheur pourra la bouger sur un axe de 360 degrés et regarder tout autour du bateau. Cela est encore plus vrai avec la lecture vers l'avant. Vous avez la possibilité d'ajuster votre appareil selon la distance que vous voulez voir devant vous. Concrètement, si vous lancez dans la direction où la sonde pointe, vous verrez entrer le leurre dans l'eau. Vous le verrez aussi descendre et vous le verrez revenir vers le bateau tout en voyant la réaction des poissons. Vous serez donc en mesure de lancer votre leurre précisément sur un poisson embusqué le long d'une grosse roche par exemple.

Quand vous pêchez à la traîne en utilisant cette technologie, vous trouverez des poissons rapidement et précisément, car la sonde vous indique vers où elle pointe. Marquez un point de repère GPS et vous serez ensuite en mesure de présenter votre leurre directement au bout du nez des poissons. Si les poissons se déplacent, vous les verrez et vous n'aurez qu'à les suivre à l'aide du moteur électrique. Je m'arrête ici pour cette chronique et je vous invite à me suivre le mois prochain pour la suite. Bonne pêche!



LOISIRS DE PALMAROLLE

Activités au gymnase

Dans les prochaines semaines, les Loisirs publieront leur calendrier d'activités pour le gymnase de Palmarolle. Nous conseillons donc aux adeptes de badminton, volley-ball et ultimate frisbee de rester à l'affût de la page Facebook des Loisirs pour plus de détails.

2e édition de la fête hivernale

Les Loisirs font déjà un appel à la population pour vérifier ceux qui auraient envie de s'impliquer pour venir bonifier la fête hivernale. Si vous êtes intéressé, on vous invite à communiquer en message privé sur Facebook avec Les loisirs de Palmarolle.

Les Braves de retour sur la glace

Depuis le 17 octobre, une nouvelle mouture des Braves de Palmarolle foule à nouveau la glace de l'aréna Rogatien Vachon. En effet, près de 40 joueurs de 3 à 15 ans patinent sur la glace à tous les lundis. Cette année, il y a une nouveauté, puisqu'il y a assez d'inscriptions, deux heures de glace sont réservées pour les Braves. Les plus jeunes à 18 h 45 et les plus vieux à 19 h 30.

Recherche de commandites :

Les Braves veulent renouveler leur image en changeant les uniformes. Comme nous avons plus d'inscriptions que les autres années, nous sommes en manque de chandails. Nous proposons donc aux commerçants de la municipalité de nous aider à acheter les nouveaux chandails en échange d'une publicité sur celui-ci.

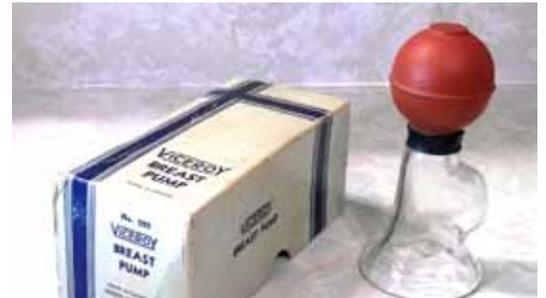
Pour plus de renseignements, contactez Julien Aubin.

Maison de la famille D'A-O

Les membres de l'équipe de la Maison des Familles d'Abitibi-Ouest ont suivi un atelier de trois jours en accompagnement au deuil périnatal. Si vous vivez ou connaissez quelqu'un touché par le deuil et que vous souhaitez en parler et être accompagnés, sachez qu'il a des services. Osez venir en parler peut être libérateur. N'hésitez pas à faire appel à nous en nous visitant au 10, rue Lapierre à La Sarre, par téléphone (819) 333-2670 ou en privé sur notre page Facebook.



GRENIER AUX SOUVENIRS



Gilles Fortier

TIRE-LAIT

Ce mois-ci, je vous présente un objet qui existe encore aujourd'hui mais celui-ci est assez ancien. Voici un tire-lait.

Bien qu'il ait été inventé en 1898 par Joseph Hoover, son utilisation ne s'est pas faite facilement. La plupart du temps, c'est un médecin qui le recommandait aux femmes qui avaient de la difficulté à allaiter.

Au début des années '80, son utilisation augmenta rapidement avec le rôle de la femme dans la société. Naturellement avec les années son apparence s'est améliorée.

Ce tire-lait date de 1935 et il appartenait à ma belle-mère. Il était fabriqué par la Viceroy Manufacturing de Toronto, compagnie créée en 1930 et spécialisée dans la fabrication de jouets en caoutchouc. La compagnie ferma en 1981.

Comme vous pouvez le constater, ce tire-lait est très bien conservé et ce qui lui donne plus de valeur, c'est qu'il a sa boîte originale.

COMMUNIQUÉ

La Fabrique de Palmarolle

La Fabrique de Palmarolle désire aviser les propriétaires de lots au cimetière ayant des fleurs sur leur pierre tombale que la date pour les retirer est le 1^{er} novembre. Les quelques bénévoles qui oeuvrent pendant toute la saison estivale dans le cimetière apprécieraient énormément la collaboration des citoyens.



VOTRE CAISSE VOUS INFORME

CARTE DE CRÉDIT

Votre carte a été volée ou vous pensez l'avoir perdue? Utilisez la fonction **Suspendre la carte** offerte dans AccèsD pour bloquer temporairement son utilisation. Vous éviterez les transactions frauduleuses, le temps de la retrouver ou de la faire remplacer. Comment?

Sur AccèsD internet :

- Sous **Cartes, prêts et marges de crédit**, cliquer sur le bouton **Options** de la carte visée, puis choisir **Gestion de la carte** ;
- À côté de **Suspendre la carte**, faire glisser le bouton vers la droite ;
- Accepter les **Conditions d'utilisation**.

Sur appli mobile :

- Sous **Accès rapide**, cliquer sur **Mes comptes** ;
- Sous **Cartes, prêts et marges de crédit**, cliquer sur la carte visée ;
- Dans l'écran **Détail** de la carte, cliquer sur **Information**, puis sur **Gérer la carte** ;
- À côté de **Suspendre la carte**, faire glisser le bouton vers la droite ;
- Accepter les **Conditions d'utilisation**.

Vous pouvez réactiver votre carte en tout temps en faisant glisser le bouton vers la gauche. Le statut indiquera **Carte réactivée**. Une fois votre carte bloquée, communiquez immédiatement au **1 800 363-3380** pour signaler sa perte ou son vol. Le service est offert 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

MON BUDGET

L'outil de gestion budgétaire **Mon budget**, disponible dans AccèsD Internet et sur les services mobiles Desjardins, vous permet d'avoir un portrait clair de vos revenus et de vos dépenses de tous les jours.

Il vous aide également à définir des objectifs budgétaires réalistes de manière simple, rapide et sécuritaire. De plus, si vous avez un projet en tête, **Mon budget** vous permet de créer des projets et d'épargner en vue de la réalisation de ceux-ci.

<https://www.desjardins.com/particuliers/comptes-services-relies/modes-acces-comptes/internet/outil-budgetaire/index.jsp>



ÊTRE MEMBRE DESJARDINS
À SES AVANTAGES !
desjardins.com/avantages



Desjardins
Caisse de l'Abitibi-Ouest